

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ, DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES

Arrêté du 30 juillet 2025 modifiant l'arrêté du 10 juillet 2025 portant modification de l'organisation du troisième cycle des études de médecine, odontologie et pharmacie

NOR : TSSH2522323A

La ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles et le ministre des armées,

Vu le code de la défense ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2017 modifié portant organisation du troisième cycle des études de médecine ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2025 portant modification de l'organisation du troisième cycle des études de médecine, odontologie et pharmacie,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'article 8 de l'arrêté du 10 juillet 2025 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 8. – Le dernier alinéa du III de l'article 55 est ainsi modifié :

« 1° A la première phrase, les mots : "rang de classement" sont remplacés par le mot : "positionnement" ;

« 2° La seconde phrase est remplacée par les dispositions suivantes : "Le positionnement au sein du regroupement de spécialités obtenu à l'issue des épreuves nationales est pris en compte pour départager plusieurs candidats dans cette même situation." »

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 30 juillet 2025.

*La ministre du travail, de la santé,
des solidarités et des familles,*

Pour la ministre et par délégation :

*Le sous-directeur
des ressources humaines
du système de santé,*

R. BEGUÉ

*La ministre d'État, ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche,*

Pour la ministre et par délégation :

*La sous-directrice stratégie
et qualité des formations,*

M. POCHARD

Le ministre des armées,

Pour le ministre et par délégation :

*Le médecin général des armées,
directeur central du service des armées,*

J. MARGERY